

Communiqué de presse

Mise en place de colonnes à cartons sur les communes

20.06.24

La Communauté de communes Vaison Ventoux met en place un nouveau service de proximité pour faciliter la gestion de nos déchets. A partir du 1^{er} juillet 2024, cinquante colonnes à cartons pourront accueillir les emballages volumineux des particuliers en Vaison Ventoux.



De quoi s'agit-il ?

De format carré, les colonnes à cartons ressemblent aux colonnes à verre mais une signalétique spécifique indique ce que l'on peut y déposer : les cartons bruns qui servent à emballer les colis. Jusqu'à présent, ces cartons ne devaient être déposés qu'en déchetterie. Ces colonnes n'accueillent que les cartons des particuliers (voir plus bas).

Quel est l'intérêt de ce dispositif ?

- ✓ **C'est plus pratique au quotidien** : vous déposez les cartons bruns encore plus près de chez vous et quand vous le souhaitez. Lors de vos passages en déchetterie, vous aurez toujours la possibilité d'y déposer vos cartons.
- ✓ **Plus de tri, c'est bon pour l'environnement et notre porte-monnaie** : une étude réalisée en Vaison Ventoux en 2022 a montré qu'il y avait environ 9% de cartons bruns dans le contenu de nos poubelles de cuisine. Ce sont 500 tonnes par an qui auraient dû être déposées en déchetterie. C'est un volume important, dont le traitement nous coûte cher et qui ne peut être recyclé quand il est mélangé aux ordures ménagères. En les triant, les cartons peuvent être recyclés, ce qui contribue à la maîtrise de nos finances publiques et à la protection de notre cadre de vie.

Les bonnes pratiques pour utiliser les colonnes à cartons

Les petits cartons d'emballages alimentaires ou les emballages de produits ménagers doivent être déposés dans le bac à couvercle jaune et non dans les colonnes à cartons. Il convient également de respecter les consignes suivantes :

COLONNES A CARTONS

LES BONNES PRATIQUES



APLATIR
ET PLIER

Les interdits

				
Carton non plié	Polystyrène	Collier de serrage	Film plastique	Cagette en bois ou en plastique

Où trouver les colonnes à cartons ?

Chaque commune de l'intercommunalité sera équipée d'au moins une colonne à cartons. Les communes dont la population est plus importante disposeront de plusieurs colonnes. Vous trouverez la ou les colonne(s) à cartons sur certains points d'apport volontaire des déchets, sur lesquels sont également regroupés les containers à ordures ménagères (bacs à couvercle vert) et ceux pour le tri sélectif (bacs à couvercles jaunes et bleus / colonnes à verre).

Un dispositif réservé aux particuliers

Attention : les cartons des professionnels sont interdits dans les nouvelles colonnes installées sur les communes. En effet, ce dispositif n'est pas dimensionné pour accueillir tous les cartons des entreprises et commerces.

Légalement, les professionnels sont tenus de gérer eux-mêmes leurs déchets. Malgré tout, la communauté de communes a fait le choix de soutenir les entrepreneurs :

- le dépôt des cartons en déchetterie ne leur est pas facturé,
- sur la commune de Vaison-la-Romaine, où l'activité commerciale et artisanale est très dense, une collecte gratuite de leurs cartons est organisée en plus tous les vendredis.

REPÈRES

- ▶ 50 colonnes réparties sur les communes en Vaison Ventoux
- ▶ Démarrage au 1er juillet
- ▶ Seuls les particuliers peuvent les utiliser
- ▶ 130 000€ investis par la communauté de communes avec le soutien de Citeo

Contact presse :

Mathilde Dando, responsable de la communication

David Begnatborde, chargé de communication

04 90 36 16 29 / m.dando@vaison-ventoux.fr / d.begnatborde@vaison-ventoux.fr